

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 10 + 1 procuration

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

03/07/2025

ID : 030-213001365-20250701-CM2025070106-DE

Date de la convocation : 23 juin 2025

Objet de la Délibération

N°CM2025-07-01-06 – AUDIT ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

L'an deux mille vingt-cinq et le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme **PELLET Marie-José, Maire**.

Présents : Mme PELLET Marie-José, Mme VEYRET Marie-Josée, M. BOURREL Christian, M. TERME Élian, M. NÈGRE Éric, M. ROUSSEL Guillaume, M. VAUCLARE Jean-Luc, Mme FROMENT Valérie, Mme LESAGE Véronique, M. ANDRÉ Guy.

Procurations : Mme FAVAS Sylvie à Mme PELLET Marie-José.

Absentes : Mme CAM Morgane, Mme CHAZEL Claire, Mme ROUX Marie, M. REDON Yannick.

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation d'un audit d'efficacité énergétique sur la salle polyvalente et la volonté de la collectivité de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie.

Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Territoire Energie Gard - SMEG.

Madame le Maire propose que l'Assemblée se prononce pour solliciter le Territoire Energie Gard – SMEG, afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation de cet audit.

Afin que la collectivité obtienne la meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie, il est dans son intérêt de se faire accompagner par le Territoire Energie Gard - SMEG.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver** la réalisation d'un audit d'efficacité énergétique sur la salle polyvalente, dont le montant s'élève à **1 100,00 € HT** soit **1 320,00 € TTC** et demander son inscription au programme syndical,
- **Demander** les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
- **S'engager** à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif (EFE) ci-annexé, qui s'élèvera approximativement à **830,00 €**,
- **Verser** sa participation à la réception du rapport, au moment du solde,
- **Prendre note** qu'à la réception du rapport, le Territoire Energie Gard - SMEG établira l'état de solde et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

Fait à Junas
Le 1^{er} juillet 2025

Signé par : Marie-Josée PELLET
Date : 02/07/2025
Qualité : Maire

**Le secrétaire de séance,
Marie-Josée VEYRET**



**Le Maire,
Marie-Josée PELLET**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 030-213001365-20250701-CM2025070106-DE